



**1^{ère} Organisation Syndicale de la
branche Caisse d'Épargne
1^{er} Syndicat CEBFC dans le collège non
cadre
2^{ème} Syndicat CEBFC dans le collège
cadre**

Chers Collègues,

Une seconde réunion Négociation Accord Télétravail s'est tenue ce matin avec la Direction.

Le choix de la Direction, qui n'est pas arrêté à ce jour, serait de mettre en place deux accords télétravail distincts. L'un sur le télétravail au Siège, l'autre sur le Réseau Commercial.

F. CHAUVE nous explique après échanges avec le Directoire qu'il a été décidé de pouvoir donner la possibilité à l'ensemble des collègues de la CEBFC de télétravailler.

Une revue des emplois va être faite afin de classer comme emploi Siège ou emploi Réseau les différents métiers présents en CEBFC, ce qui permettra à chacun de pouvoir se positionner dans l'accord télétravail Siège ou celui Réseau.

Concernant l'accord SIEGE pas de changement :

Présence obligatoire de 3 Jours par semaine sur site sauf pour les collègues dont le nombre de kilomètres excède 75 Km aller (2 jours de présence sur site obligatoire).



Selon le temps de travail du salarié, le nombre maximal de jours en télétravail hebdomadaire est le suivant :

Nombre de jours travaillés par semaine	Nombre de jours maximum en télétravail par semaine	Nombre de jours maximum en télétravail par semaine pour les collaborateurs dont le domicile se situe à plus de 75 km du lieu de travail
5 (forfait jour)	2	3
4.5 (horaire variable)	1,5	2,5
4	1	2
3.5	0,5	1,5
3 jours	0	1
En deçà de 3 jours	0	0



Concernant l'accord RESEAU :

1 jours par mois de télétravail **maximum pour TOUS** non reportable ni cumulable, avec la possibilité de le fractionner par demi-journée (à l'exception du samedi matin).

Si cet accord devient applicable, il le sera jusqu'au 31/12/2025 et déployé progressivement, à savoir sur 2 Territoires tous les 2 mois.

Cet accord permettrait d'ouvrir à TOUS la possibilité de télétravailler. Pour autant nous déplorons que les 2 jours de télétravail dont bénéficiaient les métiers de la BDD et BDR précédemment en soient réduits à 1 seul !

POUR VOS ELUS DU SU UNSA, CETTE NEGOCIATION N'EN PORTE QUE LE NOM CAR SELON LA DIRECTION, C'EST A PRENDRE OU A LAISSER...



Manuel MICHAUX
06 48 95 77 99



Yasmina FECHTALI
06 15 09 22 85



Sébastien VINCENT
06 99 18 85 34



Sylvie GRADOS
06 30 79 77 41



Nathalie AURY
06 68 36 36 21



Véronique GARLOPEAU
06 27 27 93 46

